## Séance du 21 septembre 2016

<u>Présents</u>: Mme Alexia BOUSQUET adjointe, M. Francis LEDOUX adjoint, Mme Sabine MAUCORT, Mme Evelyne ROUANET, Mme Marie-José SEMENOU, Mme Françoise MARIO, M. Alain GALAUP.

<u>Absents excusés</u>: M. Jean-Luc IMART, M. Michel SPASKY qui donne procuration à Francis LEDOUX

Secrétaire de séance : Mme Françoise MARIO

## 1/ Approbation du compte-rendu de la séance du 9 juin 2016

Le compte-rendu de la séance est lu et approuvé à l'unanimité.

#### 2/ Délibération pour la reprise de la compétence voirie

Conformément à l'article 6 des statuts du SIVOM, la compétence optionnelle voirie peut être reprise au syndicat par chaque commune membre trois mois avant la fin de l'année civile. Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide **de reprendre** la compétence voirie au SIVOM du canton de Dourgne à compter du 31/12/2016, et **autorise** le maire à signer toute pièce nécessaire.

## 3/Point sur les travaux de voirie

Voir devis

## 4/ Approbation des nouveaux statuts de la Communauté de Communes

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de ces **nouveaux statuts.** Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **approuve** les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois, avec prise d'effet au 31/12/2016, **et autorise** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

# 5/ Délibération pour l'élaboration du PLUI couvrant le périmètre de la Communauté de Communes

Vu la nécessité de créer un document cohérent à l'échelle intercommunale et donc de lancer prochainement une procédure d'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve** l'extension de l'objet social de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois à la compétence obligatoire "Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale" avec une prise d'effet de cette nouvelle compétence au 31/12/2016, et **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

## 6/ Adhésion au contrat groupe

A l'issue d'une procédure négociée lancée par la Centre de Gestion de la FTP pour la conclusion d'un nouveau contrat groupe d'assurance, le marché a été attribué à la compagnie AXA avec l'intermédiaire GRAS SAVOYE; Il appartient au Conseil municipal de décider d'adhérer à ce nouveau contrat.

**Décide d'adhérer** à compter du **01.01.2017** au contrat groupe proposé par le Centre de gestion pour la couverture des risques financiers qu'encourt la commune en vertu de ses obligations à l'égard de son personnel en cas de maladie, de décès, d'invalidité, d'incapacité, et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service, et **autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat d'assurance à intervenir avec le groupement AXA France Vie (compagnie d'assurance) – GRAS SAVOYE GRAND SUD OUEST (intermédiaire d'assurance) et **choisit** pour la commune les garanties et options d'assurance suivantes :

**☞**POUR LES AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES NON AFFILIES A LA CNRACL, AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PUBLIC, AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PRIVE Y COMPRIS CONTRATS AIDES, effectuant plus ou moins de 150 heures par trimestre :

TOUS RISQUES : ACCIDENT DU TRAVAIL / MALADIE IMPUTABLE AU SERVICE + MALADIE GRAVE + MATERNITE + PATERNITE + MALADIE ORDINAIRE ☐ GARANTIES OPTION 1

Tous risques sans franchise

taux 1.13%

**Délègue** au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn la tâche de gérer le marché public d'assurance précité à compter du 01.01.2017 et ce, jusqu'au terme de celui-ci à savoir, jusqu'au 31.12.2020.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de gestion, ayant pour objet l'accomplissement des missions, établie entre le Centre de gestion du Tarn et la commune.

## 7/ Avis sur l'intégration de la communes des Cammazes à la CCLRS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'adhésion de la commune des Cammazes à la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorézois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document concernant ce projet

## 8/ Autorisation de signature des documents d'urbanisme

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **désigne** Madame Alexia BOUSQUET, 1<sup>er</sup> adjoint, pour prendre les décisions relatives aux autorisations d'urbanisme en cas d'absence ou d'incapacité juridique du Maire et Monsieur Francis LEDOUX 2<sup>ème</sup> adjoint, en cas d'absence de Madame BOUSQUET et **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette décision.

## 9/ Attribution d'une subvention.

Madame MAUCORT informe le conseil que l'association « Art Vagabond » organise des expositions dans les communes rurales. Afin que cette association puisse continuer son activité culturelle, il serait judicieux que les communes intéressées participent financièrement. Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de voter pour attribuer à cette association, une subvention de 100 € au titre de l'année 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide** de verser une subvention de 100 € à l'association « Art Vagabond », **dit** que le montant est inscrit au budget à l'article 6574.

## **10/ Questions Diverses**

- <u>Cimetière</u>: Relancer Sygma pour actualiser le devis de nettoyage du mur, prévoir un robinet avec poussoir suite à la doléance de Mme VITTAZ.
- Suite à une invasion de rats il devient urgent de nettoyer la ruelle derrière la maison de M. SAUVAGE et l'ancienne maison de M. KUSCH.
- L'entreprise Barthas a fini de nettoyer le fossé dans le virage en dessous de la vierge.
- L'entreprise Montagné a posé les fourreaux pour l'installation des panneaux électoraux.

- Le SDET prévoit d'intervenir la 1<sup>ère</sup> quinzaine d'octobre, Route de Belleserre pour la ligne moyenne tension et pour l'enfouissement de la ligne de l'éclairage public à la Janardarié.
- Madame MAUCORT informe le conseil que le point lecture est opérationnel et qu'une affiche « livre échange » sera mise pour attirer l'attention.
- Monsieur le Maire informe le conseil qu'Orange va procéder à l'enlèvement de la cabine téléphonique qui ne fonctionne plus depuis longtemps.

La séance est levée à 22h30